



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique à l'action culturelle

Strasbourg, le 12 octobre 2021

Délégation académique à l'action culturelle

Référence : 2021-236

Véronique Louis-Meier

Mél : veronique.louis@ac-strasbourg.fr

Delphine Meyer

Mél : delphine.meyer2@ac-strasbourg.fr

Tél. 03 88 23 39 06

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg Cedex 9

La rectrice de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
S/C de monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Objet : Actions en faveur de la lecture, « Grande cause nationale »

Le président de la République a fait de la lecture une "Grande cause nationale". En effet, aujourd'hui, 20 % des élèves maîtrisent mal les savoirs fondamentaux à la sortie de l'école primaire. C'est la source d'une grande partie des inégalités que nous connaissons dans notre pays. Or, toutes les enquêtes le montrent : la lecture est la clé de la réussite. Une enquête PISA indique par exemple que 30 minutes de lecture quotidienne permettent des progrès significatifs en français.

Ainsi, pendant l'année scolaire 2021-2022, les écoles, les collèges et les lycées sont invités à mener des actions pour favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture.

Pour vous accompagner et afin de mettre la lecture au cœur de la vie de tous les élèves, les chargées de mission de la délégation académique à l'action culturelle (Daac) ont réalisé un document présentant les principaux événements et dispositifs académiques et nationaux, en faveur du livre et de la lecture. Ils permettront à vos équipes éducatives de s'inscrire dans la dynamique engagée et d'en faire bénéficier tous les jeunes.

Pour inscrire les actions menées au parcours d'éducation artistique et culturelle de vos élèves, je vous remercie de les recenser au fil de l'eau sur l'application ADAGE (onglet « Recensement », puis « Recenser »).

Les chargées de mission de la Daac, les conseillers pédagogiques départementaux et les inspecteurs en charge de la lecture restent à votre écoute pour vous accompagner.

Je vous remercie vivement pour votre mobilisation autour de la lecture.

La lecture concerne tous les élèves, de plus jeunes aux plus âgés.
Chaque établissement doit pouvoir se saisir
d'au moins une action en faveur du livre et
de la lecture, tout au long de l'année.
Bonne nuit à chacun d'entre vous,


Elisabeth Laporte